

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/18**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 011-211103015-20240321-DEL202418-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 11 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRY, Antoine ARCO, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN.

PROCURATIONS : Laurence MORATO-CARBOU à Gérard PEYROT, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

ABSENTS : Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Modification du tableau de l'effectif communal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 11 mai 2023,

Considérant la possibilité d'avancement de grade à l'ancienneté de quatre agents,

Madame le Maire propose :

- la suppression de 4 postes d'Adjoint technique principal 2^e classe,
- la création de 4 postes d'Adjoint technique principal 1^e classe,

Proposition du tableau complet des effectifs (incluant ces modifications) :

<i>Cadre ou emploi</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire de service</i>
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	24 heures
ATSEM principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^e classe	C	5	35 heures
Adjoint technique	C	1	20 heures
Adjoint technique	C	1	35 heures

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 011-211103015-20240321-DEL202418-DE



À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** d'adopter les propositions ci-dessus.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 21 mars 2024
après publication et transmission en Préfecture.

*Le secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.*

Le Maire,

Christine PÉANY.

